

cadre de leurs pouvoirs exécutifs respectifs, en vue de coordonner les efforts économiques des deux pays pour la défense commune et d'utiliser la production et les ressources des deux pays de manière à obtenir l'ensemble de résultats le plus avantageux.

Afin de faciliter la réalisation de ces objectifs, on a établi les principes suivants:

1. En vue de porter à son plus haut point la production des articles essentiels à la défense commune, les deux pays dresseront un programme coordonné embrassant le triple chapitre des besoins, de la production et de l'approvisionnement.

2. A cette fin, les deux pays institueront toute réglementation coordonnée qui sera nécessaire pour la répartition des matières premières et des fournitures dont il y a rareté.

3. Les réglementations extraordinaires ainsi instituées aux États-Unis et au Canada devront avoir des objectifs mutuellement compatibles et être conçues et administrées de manière à produire des effets comparables dans chaque pays. On devra, dans toute la mesure du possible, procéder à des consultations appropriées avant d'instituer dans l'un ou l'autre pays un régime quelconque de réglementation influant sur l'autre.

4. Afin de faciliter la production essentielle, les échanges de connaissances techniques et de compétences productives que nécessite une telle production dans l'un et l'autre pays devront autant que possible être libres.

5. On devra autant que possible supprimer les barrières qui entravent le mouvement entre le Canada et les États-Unis des marchandises nécessaires à l'effort de défense commune.

6. Les deux Gouvernements se consulteront, par l'intermédiaire de leurs organismes compétents, au sujet de tout problème de change financier ou étranger auquel pourra donner lieu la mise en oeuvre de cet accord.

II

*L'Ambassadeur du Canada aux États-Unis d'Amérique
au Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique*

AMBASSADE DU CANADA

WASHINGTON, le 26 octobre 1950.

No 619

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note de ce jour concernant les conversations que des représentants de nos deux Gouvernements ont eues récemment en vue d'en arriver à un accord tendant à coordonner les efforts économiques des deux pays pour la défense commune de même qu'à utiliser la production et les ressources des deux pays de manière à obtenir l'ensemble de résultats le plus avantageux. Je suis heureux de vous confirmer que la "Déclaration de principes concernant la coopération économique" annexée à votre note convient à mon Gouvernement. En conséquence, votre note et la présente réponse constitueront un accord sur le sujet entre nos deux Gouvernements.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

H. H. WRONG